



Arrêt de travail pendant un contrat de professionnalisation

Par **Fouzzzz69**, le **29/11/2017** à **16:19**

Bonjour, je suis actuellement en contrat de professionnalisation je suis 2jours en centre et le reste de la semaine en entreprise. Sa ne se passe pas très bien en entreprise et je suis arrêté pour la 2ème fois sur le temps en entreprise. Ils ont contacter le centre de formation et souhaite stoppé mon contrat car je ne suis pas assez présente en entreprise. A savoir que ma période d'essaie est finis et que les arrêts sont toujours justifié d'un arrêt maladie envoyé en temps et en heure. Quels sont mes droits dans se cas précis est ce qu'ils peuvent me licencier a cause des arrêts que j'ai fait? Merci pour vos reponses

Par **morobar**, le **30/11/2017** à **10:19**

Bonjour,
La rupture du contrat (ici une convention tri-partite) peut parfaitement intervenir.
Y compris avec des arrêts maladie. Tout salarié qui n'est pas présent au poste de travail, même en absence régulière, peut subir le même sort.
La procédure varie selon qu'on soit dans le cadre d'un CDD ou d'un CDI.
Bien sur l'employeur doit pouvoir justifier ses décisions pour ne pas tomber dans l'abus.